



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 20 septembre 2021 à 18 h 00 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Messieurs les conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau.

Sont également présentes :

Serge Vallée, directeur général et Me Pamela Lavoie-Savard, greffière

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 00

ORDRE DU JOUR

R-2021-09-7163 : Adoption de l'ordre du jour

1. Octroi d'un contrat de démolitions à l'entreprise *Les excavations de la Chaudière Inc.* ;
2. Levée de l'assemblée .

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-09-7164 : Octroi d'un contrat de démolitions à l'entreprise *Les excavations de la Chaudière Inc.*

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'appel d'offres *2021-08-26-01 démolition bâtiments au centre-ville pour revitalisation* sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu neuf soumissions le 16 septembre dernier :

| | Nom du soumissionnaire | Montant de la soumission (taxes incluses) |
|----|----------------------------------|---|
| 1. | Art-Dém inc. | 167 863, 50 |
| 2. | Démolition DC inc. | 163 965,85 |
| 3. | Construction JL Groleau inc. | 186 834,38 |
| 4. | Excavations de la Chaudière inc. | 144 276, 47 |
| 5. | Pavages de Beauce Ltée | 323 539,65 |
| 6. | Démolition des rivières | 165 564, 00 |
| 7. | Constructions Binet | 163 609, 43 |
| 8. | CFG construction inc. | 228 742, 76 |
| 9. | Démolition Lemer | 151 767, 00 |

CONSIDÉRANT QUE la ville s'est engagé à confier le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité.

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Les excavations de la Chaudière Inc. ;

QUE monsieur Richard Longchamp, directeur de l'urbanisme, et monsieur le maire François Veilleux, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville de Beauceville, le contrat relatif aux démolitions avec l'entreprise Les excavations de la Chaudière Inc. ;

QUE monsieur Richard Longchamp soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente ;

QU'UNE partie de l'argent soit versée à même l'emprunt réalisé en vertu du Règlement 2020-429 intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 155 000 \$ pour la revitalisation du centre-ville, phase I* ;

QUE l'autre partie de l'argent soit versée à même le fond réservé pour la piste cyclable.

R-2021-09-7165 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière

